

Compteurs Linky, l'inquiétude démocratique

*Le déploiement du compteur Linky suscite une opposition de plus en plus nette (au 23 juin, plus de 300 municipalités ont voté contre). Cette opposition repose sur des arguments hétéroclites, qui pour certains surfent sur la vague « complotiste » et pour d'autres traduisent **une réelle inquiétude démocratique**. Il est donc nécessaire que nous prenions position sur ce sujet.*

Rappel : Linky est le compteur communicant développé par Enedis en application de directives européennes. La Suède et l'Italie sont déjà entièrement équipées. A l'inverse, l'Allemagne, pourtant pionnière de la transition énergétique, ne prévoit qu'un équipement partiel ; cela prouve au moins que les directives européennes sont flexibles.

Les avantages avancés de Linky sont :

Possibilités de gestion par le consommateur de sa propre consommation. On peut douter de cet avantage : même avec une mesure de sa consommation, le consommateur d'électricité n'est pas nécessairement capable de la gérer, car une grande partie est contrainte. De plus, pour les petits consommateurs sans chauffage électrique, il est possible que cette gestion fine ne serve pas à grand-chose. Enfin, la relève Linky n'étant pas disponible en temps réel par le consommateur, son utilisation risque d'être difficile.

Possibilités de gestion des énergies renouvelables diffuses par Enedis, RTE et les fournisseurs d'électricité. Est-il indispensable d'instrumenter tous les clients, quand seulement une petite partie produit actuellement des ENR, et que cette partie restera sans doute minoritaire ?

Des risques et inconvénients sont évoqués mais prêtent à discussion.

Risques sanitaires dus aux ondes électromagnétiques : évoquer ces risques fait débat parmi nous, en particulier parce que notre environnement est déjà plein d'ondes, dont certaines bien plus puissantes (WiFi, 4G, etc.). Nous sommes néanmoins unanimes pour constater que l'expertise indépendante et publique est sur ce point assez rare.

Risque « big-data » : nous rappelons que l'encadrement de l'utilisation des données récoltées dans le cadre de ces missions est strict, en particulier la revente est interdite sans autorisation du client. Il reste le risque qu'Enedis utilise lui-même ces données pour des publicités, qu'il se fasse voler ces données, ou qu'il demande l'autorisation de les revendre.

Par ailleurs, on peut aussi faire remarquer que le même genre d'indiscrétions, de la part d'autres acteurs, est couramment accepté. Mais dans le cas d'Enedis, cette captation de données sera absolument obligatoire, puisqu'Enedis dispose d'un monopole concédé par les collectivités locales.

Risque de sabotage : ce risque est techniquement possible, il reste à savoir ce que cela rapporterait aux saboteurs. Étant donné le coût d'une opération de sabotage des compteurs électriques, ce point est important.

Trois points sont, parmi nous, unanimement considérés comme négatifs.

De fortes suppressions d'emploi dans la relève, et des emplois précaires dans la pose de compteurs : on prévoit que des milliers d'emplois seront supprimés. Les emplois dans la pose sont très précaires, temporaires pour la plupart, et soumis à des contraintes de délai qui nuisent à la sécurité.

Le coût global du projet : ce coût est d'au moins 5 milliards, soit des centaines d'euros par client. En regard, les avantages supposés de Linky sont très discutables. Même d'un point de vue purement gestionnaire, la preuve de la rentabilité reste à faire.

L'impact social de la possibilité de couper à distance : il sera plus facile de sanctionner les mauvais payeurs que de tenter de les faire payer, ou simplement de comprendre leur situation. Cela aura à terme des conséquences dramatiques.

La politique du fait accompli d'Enedis fait qu'il n'est plus temps de demander un débat sur les justifications de ce projet. Il reste encore possible, et indispensable, d'avoir un débat sur ses résultats, en particulier quant aux points évoqués ci-dessus : risques (sanitaires, de fuite de données, de sabotage), conséquences sur l'emploi et la précarité énergétique, rentabilité.

SUD-Énergie, juillet 2017
contact@sudenergie.org